

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix-neuf mai à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69  
Nombre de membres présents : 62 dont 61 votants

**Etaients présents :**

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BAIL Romain, Mme BARILLON Brigitte, M. BEAUGÉ Christophe, M. BERTHAUX Thierry, M. BONNE Cyrille, Mme BOSQUER Catherine, M. BOURGUIGNON Michel, Mme COLLET Céline, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. COUTANCEAU Bruno, M. DEGOULET Roger, M. DEROO Fabrice, M. DUBAS Jean-Pierre, M. GODEFROY Bruno, M. GRIPPON Marc, M. JEANNE Cédric, M. JOYAU Nicolas, Mme LAMY Anne-Marie, M. LECERF Marc, M. LIZORET Didier, M. MATA Laurent, M. POTTIER Marc, M. RENOUF Thierry, M. SIMAR Olivier, M. SIX Jean-Claude, M. VINCENT Daniel.

Délégués suppléants : M. DIVIER Gérard, M. DUBOST Emmanuel, M. FORESTIER Laurent, M. HUYGHE Clément, Mme LEFÈVRE-PROKOP Nadine, M. MARS Philippe, M. NENARD Cyril, Mme TIPHAIGNE Justine, M. ZANNIER Dominique.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Isabelle ONRAED.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BUFFETRILLE Alain, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. BENARD Jean-Claude, M. CAREL Clément, M. COLAS Richard, M. COOL Etienne, M. DESHAYES Daniel.

Délégué suppléant : M. BOURGUAIS Jean-Paul, M. TISSIER Jean-Pierre.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI Bertrand, Mme DUBOS Annie, M. GERMAIN Patrice, M. PICODOT Géry.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. CAILLOUET Michel, M. DELILE Éric, M. MAUNOURY Hervé.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOURRAD Abderrahman, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MARTIN Gérard.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : Mme Céline FOUREZ, Mme Magali LONCLE, M. Jacques-Yves OUIIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. JUS Frédéric, M. LANDREIN Philippe, Mme MOSTIER Sylvie

Délégué suppléant : M. PINEL Olivier (non votant).

**Etaients absents excusés (délégués titulaires) :**

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. AUBERT Grégory, Mme BROHIER Marie, M. ESCACH Nicolas, Mme LEPETIT Emmanuelle, M. MAUGER Didier, M. TARDIF David.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Nathalie MAHÉRAULT.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. HEUTTE Martial, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : Mme AUGÉ Geneviève, M. CHEDEVILLE Daniel, Mme COTTRON Nathalie, M. GROULT Pascal, Mme ZEYMES Nathalie.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : Mme LEMARCHAND Hélène.

**Etaients absents (délégués titulaires) :**

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme AUBERT Catherine, M. CHAPPERON Christophe, M. DE WINTER Damien, M. LEPRUN Frédéric.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-251402681-20260519-260519\_11-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026  
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**11. COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA SOCIETE D'INCINERATION DE RESIDUS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE (SIRAC) SUR LE TERRITOIRE DE COLOMBELLES**

Les articles L 125-1, L 125-2-1 et R 125-8-1 du Code de l'Environnement ont instauré des Commissions de Suivi de Site (CSS) pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La CSS a pour mission de :

- Créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteintes aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement ;
- Suivre l'activité des installations pour lesquelles elles ont été créées ;
- Promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L511-1 du Code de l'Environnement et sur les problématiques posées, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

Cette Commission est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle est composée de 5 collèges, avec au minimum 1 membre par collège :

- Collège « Administration de l'Etat » ;
- Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » ;
- Collège « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créé » ;
- Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créé ou organismes professionnels les représentants » ;
- Collège « Salariés de l'installation classée ».

Outre ces membres, la commission peut comprendre des personnalités qualifiées.

La CSS se réunit au moins une fois par an pour examiner le rapport annuel d'activité de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets du SYVEDAC.

Le SYVEDAC, propriétaire de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles exploitée par la SIRAC, est membre de la CSS, au titre du collège "Exploitants" comprenant 4 membres.

Il est nécessaire de transmettre au Préfet du Calvados le nom de ses représentants appelés à siéger au sein de cette assemblée.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- M. Nicolas JOYAU – Président du SYVEDAC ;
- M. Patrice GERMAIN – Vice-président du SYVEDAC en charge du Fonctionnement de l'UVE et Valorisation énergétique ;
- M. Laurent MARQUIS – Directeur de site – SIRAC ;
- M. Mathieu FERON – Responsable usine SIRAC ;
- Mme Cécile JEAN – Directrice du SYVEDAC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519\_11-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026  
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 125-1 et L 125-2-1 ;

Vu les articles R 125-8-1 et suivants tirés du décret n°2012-189 du 7 février 2012, instaurant des commissions de suivi de site ;

CONSIDERANT QUE le SYVEDAC est propriétaire de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets située à Colombelles et participe, à ce titre, au collège "Exploitants" de la CSS ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de nommer les membres ci-dessous pour représenter le collège "Exploitant" au sein de la CSS pour l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles :

- M. Nicolas JOYAU – Président du SYVEDAC ;
- M. Patrice GERMAIN – Vice-président du SYVEDAC en charge du Fonctionnement de l'UVE et Valorisation énergétique ;
- M. Laurent MARQUIS – Directeur de site – SIRAC ;
- M. Mathieu FERON – Responsable usine SIRAC ;
- Mme Cécile JEAN – Directrice du SYVEDAC.

**AUTORISE** les membres précités à siéger au sein de ladite commission.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SYVEDAC à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, ou s'y rapportant.

Pour extrait conforme



Le Président,  
Nicolas JOYAU

A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519\_11-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026  
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

